



MINISTÈRE
DES ENSEIGNEMENTS
MATERNEL ET PRIMAIRE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



CARNET DES DROITS DE L'ENFANT

The illustration shows a group of diverse children and one adult male standing outdoors. They are holding up several signs with French text. The signs read: 'Je respecte mes devoirs' (I respect my duties), 'Je participe aux prises de décisions dans ma vie' (I participate in decisions in my life), 'Je suis aussi un citoyen' (I am also a citizen), 'Nous sommes l'avenir du monde' (We are the future of the world), 'Je défends mes droits' (I defend my rights), and 'Je connais mes droits' (I know my rights). One child is seated in a wheelchair.

VOLUME 2

CARNET DES DROITS DE L'ENFANT

Volume 2

Direction de l'Enseignement Primaire, Octobre 2023

Sommaire

Introduction.....	3
Le droit à la non-discrimination.....	5
Le droit à la santé et aux services médicaux.....	11
Conclusion.....	18

INTRODUCTION

Comme l'indique son titre, ce livret concerne les droits des enfants. Il s'adresse à l'enfant, en tant qu'acteur de la société mais aussi à toutes les personnes impliquées dans son épanouissement, en particulier les enseignants et les parents. Pour cela, le style employé dans le carnet reste simple, et ceci en dépit de la complexité du sujet.

Cet ouvrage devient nécessaire en raison de l'intérêt grandissant pour la protection de l'enfance au Bénin et de par le monde. Ce deuxième volume, comme le premier, tente d'apporter une fois encore des précisions pour un meilleur traitement des enfants.

En effet, il aborde deux droits fondamentaux de l'enfant, citant d'abord un article précis de la CADBE (Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant) et du CdE (Code de l'Enfant en République du Bénin), puis donnant aux lecteurs des instruments à leur portée.

Chaque chapitre débute par une illustration accompagnée d'un dialogue, suivie d'instructions à ce sujet, puis de brèves informations sur le droit fondamental en question et se termine par des questions de compréhension.

Il est à espérer que non seulement les enfants mais aussi les adultes intéressés par la problématique des droits des enfants sauront tirer avantage des contenus.

LE DROIT À LA NON- DISCRIMINATION

Tout enfant a droit de jouir de tous ses droits et libertés sans aucune discrimination. (CADBE, Art. 3)

Tout enfant a le droit de jouir de tous les droits et libertés reconnus et garantis par la présente loi et a notamment droit à un traitement égal en matière de services, de biens ou de prestations, sans discrimination.(CdE, Art. 7)

LES ENFANTS EN COMMUNAUTÉ



QUESTIONS SUR L'ILLUSTRATION

1. Sais-tu pourquoi les enfants disent « nous sommes les mêmes » ?
2. Y a-t-il selon toi une différence entre toi et tes camarades de classe ?

INFORMATION

L'article 7 du Code de l'Enfant dispose que tout enfant a le droit de jouir de tous les droits et libertés avec un traitement égal en matière de services, de biens ou de prestations, sans discrimination. L'article 13 du même code renforce pour dire que tous les enfants sont égaux en droit et en devoir à l'égard de leurs parents. Il ressort de ces prescriptions que tous les enfants ont les mêmes droits et qu'aucun ne doit être discriminé. Car en dépit de leurs différences, tous sont des enfants avec les mêmes droits. Qu'importe si tu es une fille, si tu parles une langue différente de tes camarades ou crois en un autre Dieu qu'eux, si tu es pauvre, si tu as un handicap, si tes parents viennent d'un autre pays que le Bénin, si tu as une autre couleur de peau, ou autre. L'État, mais aussi chacun doit traiter tous les enfants de la même façon et s'assurer qu'ils bénéficient bien des mêmes droits.

QUESTIONS DE COMPREHENSION

1. Selon toi, qu'est-ce que la non-discrimination ?
2. Est-ce que tous les enfants ont les mêmes droits ?
3. As-tu déjà souffert de discrimination ? Qu'as-tu ressenti dans une telle situation ?

KOFFI AIDE DANS LE MENAGE



QUESTIONS SUR L'ILLUSTRATION

1. Pourquoi est-ce que Koffi ne veut pas faire la vaisselle au début ?
2. Trouves-tu que les enfants sont égaux ? Explique ta réponse !

INFORMATION

La discrimination des filles par rapport aux garçons n'est pas rare. Il arrive souvent qu'un garçon soit favorisé par rapport à sa sœur parce que c'est une fille. Cela signifie que lui, il peut aller à l'école et n'est obligé ni d'aider à faire le ménage, ni de prendre soin de ses frères et sœurs. Cela explique pourquoi beaucoup de filles ne peuvent pas jouir d'une bonne éducation et ont de ce fait peu de chance de trouver plus tard un bon travail, qui les rendrait indépendantes. C'est donc la responsabilité des parents de veiller à assurer une certaine égalité en famille entre leurs fils et leurs filles dans leur éducation dès leur plus jeune âge (CADBE, art. 20).

QUESTIONS DE COMPREHENSION

1. Peux-tu nommer d'autres formes de discrimination que celle entre garçons et filles ?
2. Que peut-il se passer en cas de discrimination entre les garçons et les filles ?
3. Si tu es une fille, à quelles femmes aimerais-tu ressembler ? Explique pourquoi.

**LE DROIT À LA
SANTÉ ET AUX
SERVICES MÉDICAUX**

Tout enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé physique, mental et spirituel possible. (CABDE, Art. 14)

L'enfant a le droit de jouir d'un meilleur état de santé possible. Ce droit inclut, dès sa naissance, les soins de santé primaires, l'allaitement maternel ainsi qu'une alimentation suffisante, équilibrée et variée. (CdE, Art. 24)

LES ENFANTS MANGENT A LEUR FAIM



QUESTIONS SUR L'ILLUSTRATION

1. Qui est responsable de l'alimentation dans la plupart des familles ?
2. Quel est le plat préféré des enfants dans ta région ?

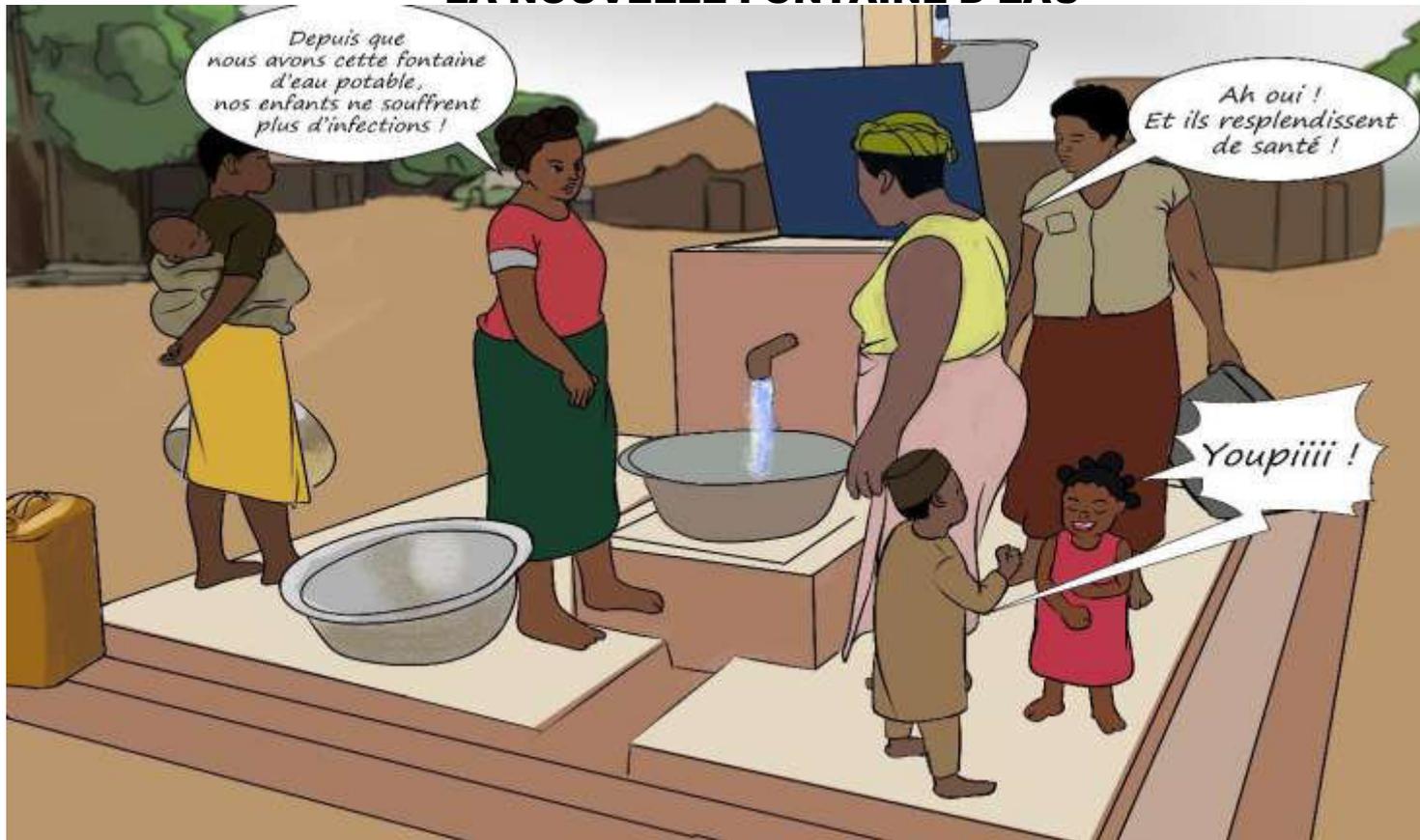
INFORMATION

Pour assurer la survie et le développement de l'enfant (CADBE, art. 5), il faut veiller à ce qu'il soit en bonne santé. Un des grands défis de notre pays dans ce domaine, c'est la lutte contre la malnutrition. Est mal nourri celui qui ne peut pas se nourrir suffisamment ni correctement. Dit autrement : certains enfants ne mangent pas à leur faim, pour beaucoup d'autres, leur nourriture n'est pas assez saine et équilibrée pour leur permettre de se procurer toutes les substances nutritives nécessaires à leur croissance physique et mentale. Pour être en bonne santé, l'enfant doit manger des repas équilibrés. À cela s'ajoute la question de propreté. Non seulement la nourriture doit être propre mais aussi les conditions dans lesquelles on mange. Note bien en particulier que tu dois te laver les mains avant les repas pour te protéger contre certaines maladies, entre autres des maladies graves.

QUESTIONS DE COMPREHENSION

1. Pourquoi est-il important d'être en bonne santé ?
2. Quelles sont les principales causes des problèmes de croissance physique ou mentale ?
3. Pourquoi devez-vous vous laver les mains avant de toucher à la nourriture ?

LA NOUVELLE FONTAINE D'EAU



QUESTIONS SUR L'ILLUSTRATION

1. Qu'est-ce qui a changé depuis que les villageois ont une fontaine d'eau potable ?
2. Sais-tu pourquoi tu dois éviter de boire l'eau de la rivière ou de la mare ?

INFORMATION

Beaucoup de gens tombent malades parce qu'ils n'ont pas accès à l'eau potable. Chez les enfants qui ont un système immunitaire moins développé que les adultes, boire de l'eau contaminée est dangereux. Ils peuvent en tomber malades. L'eau potable est une eau qui est propre, sans déchets, qui peut être bue, bouillie ou utilisée sans danger pour la santé. Au Bénin, nous avons accès à l'eau potable grâce aux fontaines, aux puits de forage ou à la SONEB. On peut aussi rendre l'eau potable en la faisant bouillir ou en y ajoutant des produits pharmaceutiques recommandés. Chaque enfant a droit à la consommation d'eau potable comme base et soutien d'une santé physique et mentale stable.

QUESTIONS DE COMPREHENSION

1. Explique ce qu'est l'eau potable.
2. Selon toi, pourquoi est-il nécessaire d'avoir de l'eau potable à la maison ?
3. Comment accède-t-on à l'eau potable dans ta communauté ?

BAKARY SE FAIT VACCINER



QUESTIONS SUR L'ILLUSTRATION

1. Qu'est-ce que Bakary et sa mère font au centre de santé?
2. Pourquoi est-il très important de vacciner les enfants ?

INFORMATION

Maintenant tu sais qu'il est important de bien se nourrir et d'utiliser de l'eau potable pour que tu puisses bien t'épanouir. Cependant, la santé ne dépend pas uniquement de ces deux facteurs, mais également d'une bonne protection contre certaines graves maladies. Cette protection concerne les soins médicaux. A cet effet, l'article 14 de la CADBE stipule que tout enfant a le droit de jouir du meilleur état de santé. Sache que les services sociaux ne t'aident pas seulement en cas de certaines maladies, mais aussi pour en prévenir d'autres. Ces services n'ont pas débuté à ta naissance, mais bien avant, durant la grossesse de ta mère. Rappelle-toi que c'est la responsabilité de tes parents d'assurer ton bien-être, entre autres en assurant ta santé (CADBE, art. 20) et que les vaccinations t'aident aussi à rester en bonne santé.

QUESTIONS DE COMPREHENSION

1. En quoi la vaccination participe-t-elle à la bonne santé d'un enfant ?
2. Pourquoi est-il important d'avoir des soins médicaux ?
3. À partir de quand un enfant peut-il recevoir des soins médicaux ?

CONCLUSION

Chère lectrice, cher lecteur,

Ce deuxième volume te présente deux nouveaux droits fondamentaux des enfants que nous avons estimés prioritaires et que nous avons traités thématiquement.

Ces deux droits fondamentaux qui ont été examinés dans ce livret sont l'expression de notre engagement affirmé dans le premier livret. Cet engagement s'explique par le fait que – comme tu peux le deviner – les enfants doivent être protégés pour pouvoir se développer et s'épanouir dans tous les domaines de leur vie et devenir des citoyens engagés. Autrement dit, pour assurer une véritable protection des enfants, il ne s'agit pas de considérer seulement quatre grands aspects de leurs droits fondamentaux mais plutôt de couvrir d'autres aspects destinés à assurer au mieux leur santé physique, mentale et émotionnelle.

Nous t'invitons à lire ce livret et à bien t'en imprégner car, pour protéger efficacement et durablement les enfants, pour leur donner la possibilité de grandir dans un environnement positif, c'est la société toute entière qui doit s'investir, qui se doit de connaître les droits de l'enfant et de s'impliquer à leur réalisation. Cela nous concerne donc tous, que nous soyons grands ou petits. Précisons pour terminer qu'il s'agit là d'une nécessité due à l'intérêt grandissant porté envers la protection de l'enfance au Bénin et par le monde.

MENTIONS LEGALES

MAITRES D'ŒUVRE

CIPCRE-Bénin

01 BP 287 Porto-Novo

Mail: ciprebenin@cipcre.org

Contact: 97637787

Kinderrechte Afrika e.V.

Schillerstraße 16, D-77933 Lahr,
Allemagne

Téléphone : +49782138855

E-Mail : info@kira-international.org

www.kira-international.org

ONG AFAD

Ayètédjou, Ifangni, Plateau, Rep.
du Bénin

01 BP 3950 Porto-Novo

Mail: afadong2016@gmail.com

Contact : +229 65631110

Illustrations et Graphisme

Editions Racines d'Afrique

01 BP 3950 Porto-Novo

E-Mail: editionsracines@yahoo.com

Contact: 40470007/41288487

Partenaires financiers

Coopération allemande
(Bundesministerium für
wirtschaftliche

Zusammenarbeit und
Entwicklung – BMZ)

Kinderrechte Afrika e.V. et
CIPCRE-Bénin

Déclinaison de responsabilités

Le contenu de ce document
relève de la seule
responsabilité de CIPCRE-
Bénin et KiRA et ne peut
aucunement être considéré
comme reflétant le point de
vue de la Coopération
allemande.

© CIPCRE-Bénin/Kinderrechte
Afrika e.V. 2023